

Surveillance sanitaire en Rhône-Alpes

Point de situation n° 2013/22 du 2 août 2013

| Point spécial *Aedes albopictus* et vague de chaleur |



Crédit photo : JB Ferré / EID Méditerranée

| Signalement accéléré dans 4 départements de Rhône-Alpes |

Dans la région Rhône-Alpes, 4 départements sont concernés par le niveau 1 du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue. Au niveau 1 est activé le **dispositif de signalement accéléré à l'ARS** des cas suspects importés et de confirmation biologique par le CNR. L'objectif est la détection précoce de tout cas suspect importé pour la réalisation rapide d'une investigation entomologique autour de ce cas et, le cas échéant, un traitement contre les moustiques, afin de prévenir l'installation d'un cycle autochtone.

Ainsi, pour les départements de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et du Rhône, ce dispositif qui repose sur le signalement par les médecins et les laboratoires d'analyse, des cas suspects importés, est mis en place depuis le 1^{er} mai et ce, jusqu'au 30 novembre.

Ardèche, Drôme, Isère, Rhône	
CAS SUSPECTS IMPORTES	
Dengue Fièvre > 38,5°C d'apparition brutale ET Au moins un signe algique (céphalées, arthralgie, myalgies, lombalgies, douleurs rétro-oculaires) Sans autre point d'appel infectieux	Chikungunya Fièvre > 38,5°C d'apparition brutale ET Douleurs articulaires invalidantes Sans autre point d'appel infectieux
ET Séjour en zone de circulation du virus dans les 15 jours précédant le début des symptômes (cas importés)	
Dengue	Chikungunya
Data source : World Health Organization; Map Production : Public Health Information and Geographic Information Systems (GIS) World Health Organization	



SIGNALEMENT ACCELERE

Quelques documents utiles :

- [procédure de signalement accéléré](#)
- [fiche de signalement](#)
- [étiquette de transmission CNR](#)
- [instruction de la DGS du 30 avril 2013](#)
- [guide relatif aux modalités de mise en œuvre](#)

Nous assistons depuis une dizaine d'années à l'implantation progressive sur le territoire métropolitain du moustique ***Aedes albopictus***, originaire d'Asie du sud-est, plus communément appelé « moustique tigre ». Sa zone d'implantation est en expansion continue. Arrivé dans les Alpes-Maritimes depuis 2004, puis en Haute-Corse (2006), Corse du Sud, Var (2007), Alpes de Haute-Provence (2010) et Bouches-du-Rhône (2010), il a fini par s'implanter de manière durable également dans le Gard, l'Hérault (été 2011), le Vaucluse (automne 2011) et le Lot-et-Garonne en août 2012. La surveillance entomologique en place dans notre région, depuis plusieurs années, a permis d'estimer à la fin de l'année 2012 que 4 de nos départements (Ardèche, Drôme, Isère et Rhône) devaient être considérés comme colonisés par *Aedes albopictus*, élargissant ainsi sa zone d'implantation.

Ce moustique, d'une espèce particulièrement agressive, peut dans certaines conditions, transmettre les virus du chikungunya et de la dengue. Aujourd'hui, le chikungunya et la dengue sont des arboviroses tropicales en expansion dans le monde. Ainsi, chaque année, des voyageurs, atteints de chikungunya ou de dengue, reviennent ou arrivent en France métropolitaine et peuvent introduire ces virus dans les départements d'implantation d'*Aedes albopictus*, par ailleurs hautement touristiques. Le potentiel d'émergence, voire d'implantation, de ces maladies en Europe et en France métropolitaine a pu être confirmé en 2007 avec une épidémie de chikungunya en Italie (avec plus de 250 cas), en 2010, l'émergence de 2 cas autochtones de chikungunya dans le Var et celle de 2 cas de dengue autochtones dans les Alpes Maritimes.

Ainsi, dès 2006, afin de prévenir et limiter la circulation de ces virus, le ministère de la santé a mis en place un dispositif de lutte contre le risque de dissémination de la dengue et du chikungunya en France métropolitaine.

Ce plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue a défini cinq niveaux de risque* à partir de la surveillance entomologique et humaine : en région Rhône-Alpes, nous sommes concernés, suivant le département considéré par :

- le niveau 0.a : Loire ;
- le niveau 0.b : Ain, Savoie et Haute Savoie ;
- le niveau 1 : Ardèche, Drôme, Isère et Rhône.

Ce dispositif, actualisé chaque année, consiste notamment en :

- Une surveillance entomologique (c'est-à-dire des populations de moustiques), renforcée à partir du 1^{er} mai dans les zones où le moustique est présent ou susceptible de s'implanter. Cette surveillance vise à détecter l'activité du moustique afin d'agir le plus précocement possible pour ralentir la progression de son implantation géographique. En Rhône-Alpes, la surveillance entomologique est assurée par l'entente interdépartementale pour la démoustication (EIRAD).
- Une surveillance des cas humains, par la déclaration obligatoire des infections confirmées à virus chikungunya et dengue et, à partir du niveau 1 du plan, par la mise en place d'un dispositif de signalement accéléré des cas suspects importés.
- Une sensibilisation des personnes résidant dans les zones où le moustique est présent et actif, afin de détruire autour et dans leur habitat tous les gîtes potentiels de reproduction des moustiques.

Le passage en niveau 1 de nos 4 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Rhône) a été décidé par la Direction Générale de la Santé, au vu des données de surveillance entomologique. Il a fait l'objet d'un Arrêté ministériel* daté du 31 janvier 2013 et un arrêté préfectoral définit pour chaque département concerné, les modalités de surveillance entomologique et celles des traitements à mettre en œuvre.

Afin de permettre un suivi régulier, un point de situation de cette surveillance est présenté chaque semaine dans le point épidémiologique pendant la période de surveillance renforcée.

Pour en savoir plus :

- dossier Chikungunya-dengue sur le site de l'[ARS Rhône-Alpes](#)
- dossier Maladies à transmission vectorielle sur le site de l'[InVS](#)
- dossier Maladies transmises par les moustiques sur le site de l'[INPES](#)
- [CNR arboviroses](#)
- [EIRAD](#)

*Arrêté du 31 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 26 août 2008 fixant la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population

* Niveaux de risque du plan anti-dissémination du chikungunya et de la dengue en Métropole :

0 0a absence d'*Aedes albopictus*
0b présence contrôlée

1 *Aedes albopictus* implanté et actif

2 *Aedes albopictus* implanté et actif, un cas humain autochtone confirmé

3 *Aedes albopictus* implanté et actif, un foyer de cas humains autochtones (au moins 2 cas groupés dans le temps et l'espace)

4 *Aedes albopictus* implanté et actif, plusieurs foyers de cas humains autochtones (foyers distincts sans lien épidémiologique ni géographique entre eux)

5 *Aedes albopictus* implanté et actif et épidémie

5a répartition diffuse de cas humains autochtones au-delà des foyers déjà individualisés

5b épidémie sur une zone élargie avec un taux d'attaque

EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication)

Ses missions :

- Surveillance et investigations entomologiques
- Démoustication

CNR Arboviroses IRBA Marseille

Ses missions :

- Expertise microbiologique
- Identification et typage des souches
- Contribution à la surveillance épidémiologique
- Alerte

Bilan de la surveillance renforcée du chikungunya et de la dengue en Rhône-Alpes du 01/05/2013 au 02/08/2013

Dengue

Dép	Cas suspects signalés	Cas confirmés importés	Cas confirmés autochtones	En attente de confirmatio	Investigations entomo		Cas infirmés
					Prospection*	Traitement LAV	
Ardèche	5	4	0	0	3	0	1
Drôme	3	0	0	0	0	0	3
Isère	9	4	0	0	5	0	5
Rhône	18	8	0	1	10	0	9
Total	35	16	0	1	18	0	18

* il s'agit des prospections réalisées et enregistrées, certaines étant en cours mais non encore comptabilisées. Une prospection est demandée à l'EIRAD si le cas suspect importé était en période virémique lors de son séjour ou passage en département de niveau 1.

A ce jour, 16 cas importés ont été confirmés par le CNR, 1 autre est en cours d'analyse et 18 cas ont été infirmés.

Les 17 cas suspects importés (confirmés ou en attente de confirmation) avaient voyagé :

- en Thaïlande (5), en Nouvelle-Calédonie (3), en Indonésie (3),
- au Brésil (2), en Guadeloupe (2), en Guyane (1) et au Mexique (1).

Chikungunya

A ce jour, aucun cas suspect importé de chikungunya n'a été signalé dans la région.

Situation dans les départements, collectivités et pays d'outre-mer français

Dengue

- Guyane : L'épidémie de dengue se poursuit sur l'ensemble du territoire guyanais. Depuis le début de l'épidémie (fin septembre 2012), 14 410 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés dont 4 989 cas probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Antilles-Guyane du 18 juillet 2013](#)

- Saint-Barthelemy : Depuis le début d'épidémie (mars 2013), 500 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés dont 211 cas probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Antilles-Guyane du 25 juillet 2013](#)

- Saint-Martin : Depuis janvier 2013 (début d'épidémie), 1 670 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés, dont 559 cas probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Antilles-Guyane du 25 juillet 2013](#)

- Guadeloupe : Depuis le début de l'épidémie (fin mai 2013), 1990 cas cliniquement évocateurs de dengue ont été recensés dont 433 cas probables ou confirmés.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Antilles-Guyane du 25 juillet 2013](#)

- La Réunion : Aucun nouveau cas de dengue n'est survenu à la Réunion au cours des 6 dernières semaines.

Pour plus d'information : [point épidémio de la Cire Océan Indien du 29 juillet 2013](#)

- Nouvelle Calédonie : Depuis le début de l'épidémie (septembre 2012), 10 937 cas ont été recensés au 29 juillet 2013. Le pic a été observé en mars. 20 cas autochtones ont été recensés en 2013.

Pour plus d'information : http://www.dass.gouv.nc/portal/page/portal/dass/observatoire_sante/veille_sanitaire/Dengue

Chikungunya

- Nouvelle Calédonie : Au 8 juillet, 28 cas de chikungunya ont été confirmés. L'épidémie a été déclarée par les autorités sanitaires sur l'ensemble de l'île. La vigilance est d'autant plus grande que la population calédonienne n'est pas immunisée.

EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication)

Ses missions :

- Surveillance et investigations entomologiques
- Démoustication

CNR Arboviroses IRBA Marseille

Ses missions :

- Expertise microbiologique
- Identification et typage des souches
- Contribution à la surveillance épidémiologique
- Alerte

Cette page présente exclusivement l'aspect surveillance entomologique et non le volet investigation entomologique qui est activé après identification d'un cas suspect importé de dengue ou de chikungunya.

EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication)

Cette veille est assurée par l'EIRAD pour toute la région. Trois cent cinquante deux pièges ont été répartis dans les 8 départements de la région. Ils font l'objet de relevés réguliers depuis le 1^{er} mai, qui marque le début de la période de surveillance entomologique renforcée.

Département niveau 0a ou 0b	N pièges	Département niveau 1	N pièges
Ain	50	Ardèche	33
Loire	35	Drôme	40
Savoie	38	Isère	66
Haute-Savoie	22	Rhône	68
Total	145	Total	207

La fréquence de relevés des pièges est bi-mensuelle, quel que soit le niveau du département. Les modalités de traitement diffèrent :

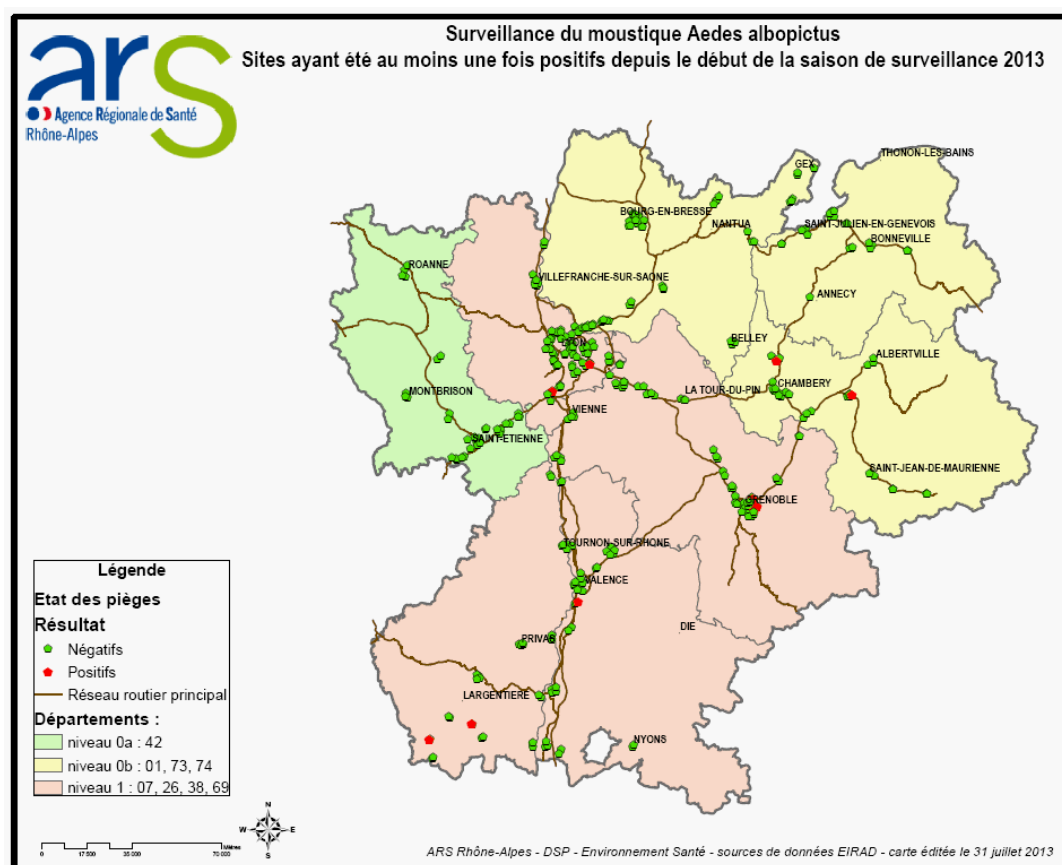
- pour un **départements de niveau 0** : lors de l'identification d'un piège positif, un traitement adapté est mis en œuvre (destruction de gîte, traitement larvicide et adulticide, le cas échéant). La fréquence des relevés est alors augmentée jusqu'à ce que le piège redevienne négatif. L'objectif est de **retarder l'implantation** de l'*Aedes albopictus*.

- pour un **département de niveau 1** : au vu des résultats, il peut être nécessaire de mettre en œuvre des traitements larvicides afin de réduire la densité vectorielle. L'objectif de la surveillance est de **suivre le développement** de la population d'*Aedes albopictus*, qui, à ce stade, est déjà implantée.

Au 1^{er} août 2013, la présence d'*Aedes Albopictus* a été identifiée aux Vans et à Ruoms en Ardèche, à Porte-les-Valence dans la Drôme, à Saint-Martin-d'Hères, Gières, Corenc et Poisat en Isère, à Saint-Priest et à Grigny dans le Rhône et à Aiton-Bourgneuf (aire de feroutage) et Aix-les-Bains en Savoie.

Ainsi, l'observation du moustique *Aedes Albopictus* progresse dans la région depuis le début de la période de surveillance. L'adoption des [mesures de prévention](#) qui reposent sur la destruction mécanique des gîtes larvaires reste le moyen le plus efficace pour lutter contre la prolifération du moustique « tigre ».

Carte des pièges installés en région Rhône-Alpes, situation au 1^{er} août 2013





| Indicateurs en lien avec la chaleur |

Le Plan National Canicule (PNC), élaboré à la suite de l'épisode caniculaire exceptionnel de 2003, est mis en place chaque année du 1^{er} juin au 31 août. Il a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une situation de canicule, de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations à risque. Cette année, quatre niveaux sont définis par la vigilance météorologique :

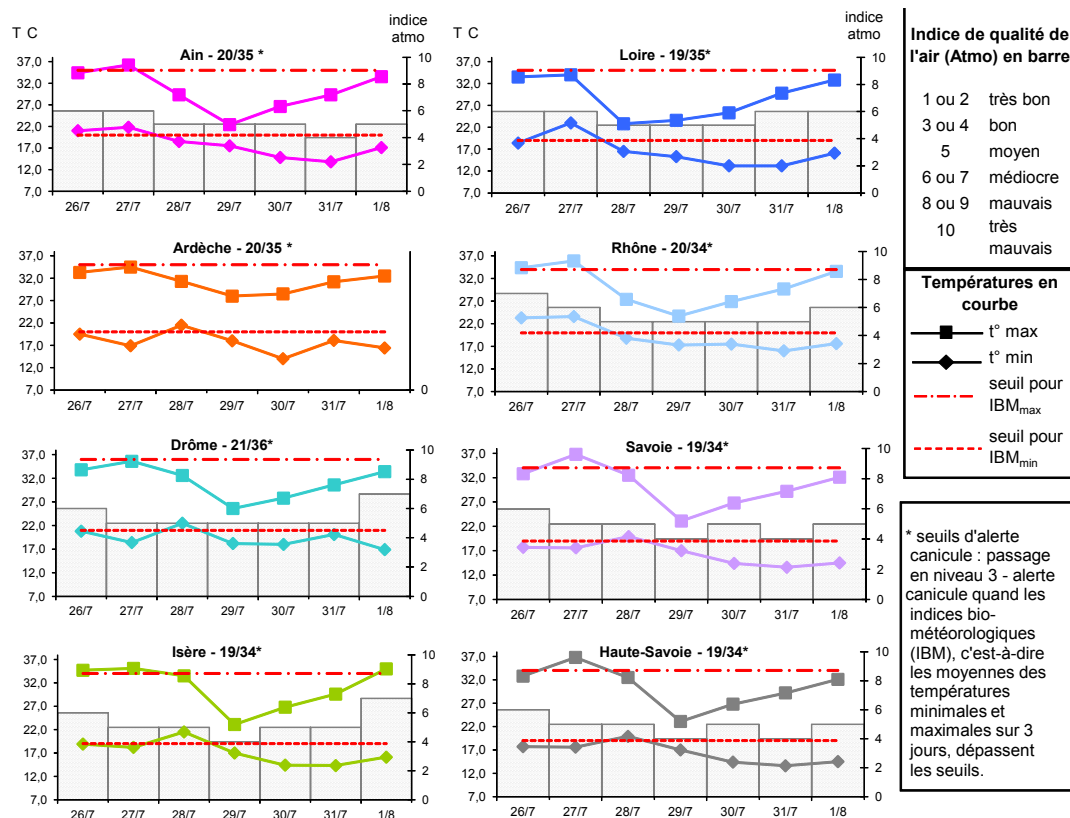
- le « niveau 1 - veille saisonnière », déclenché automatiquement du 1^{er} juin au 31 août.
- le « niveau 2 - avertissement chaleur » répond au passage en jaune de la carte de vigilance de Météo France.
- le « niveau 3 - alerte canicule » répond au passage en orange de la carte de vigilance de Météo France. Il est déclenché par les préfets de chaque département.
- le « niveau 4 - mobilisation maximale » répond au passage en rouge de la carte de vigilance de Météo France. Il est déclenché par le Premier ministre au niveau national en cas de vague de chaleur intense.

Le dispositif d'alerte s'appuie sur le calcul prévisionnel des indicateurs biométéorologiques (IBM) et l'analyse d'indicateurs plus qualitatifs (intensité et durée de la vague de chaleur, humidité de l'air) et de l'expertise de Météo France. Les IBM sont les moyennes des températures minimales et maximales sur 3 jours consécutifs. Des seuils d'alerte départementaux ont été définis. Une probabilité élevée de dépassement simultané des seuils diurne et nocturne départementaux constitue le critère de base de prévision d'une canicule.

Le **niveau 3** du plan a été déclenché par les préfets du **Rhône** et de **l'Isère** du **25 au 29 juillet** dernier.

| Données météorologiques et qualité de l'air |

Températures minimales et maximales enregistrées dans les villes sentinelles et indices de qualité de l'air



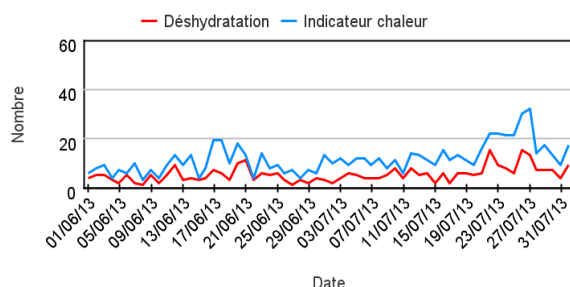
Les températures sont mesurées à Ambérieu (01), Aubenas (07), Montélimar (26), Le Versoud (38), St Etienne (42), Bron (69) et Chambéry (pour le 73 et le 74).

Les indices Air Rhône-Alpes sont ceux des villes de Bourg-en-Bresse (01), Valence (26), Grenoble (38), Saint-Etienne (42), Lyon (69), Chambéry (73) et Annecy (74).

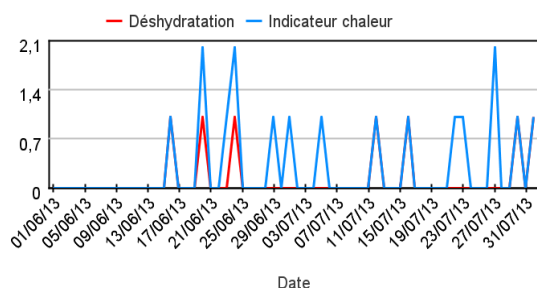
| Activité potentiellement en lien avec la chaleur en médecine d'urgence hospitalière (source : Réseau OSCOUR®) |

Passages aux urgences pour chaleur¹ et déshydratation dans les 40² services de Rhône-Alpes participant au réseau Oscour®

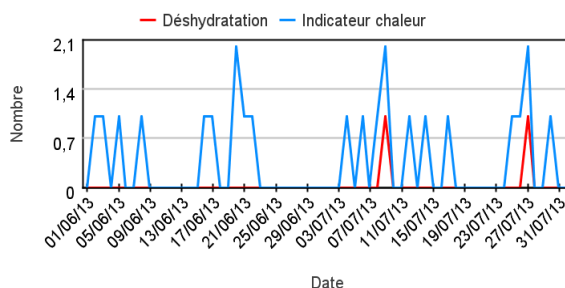
Rhône-Alpes



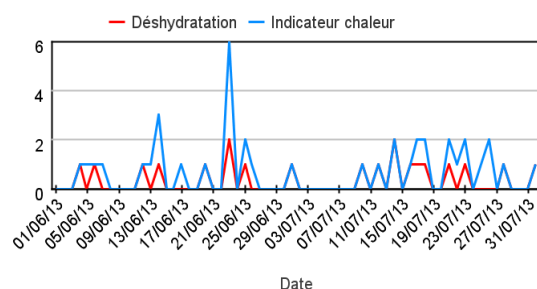
Ain



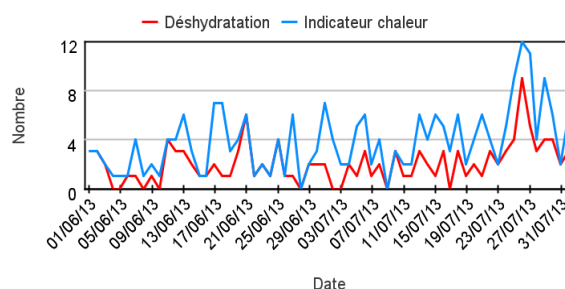
Ardèche



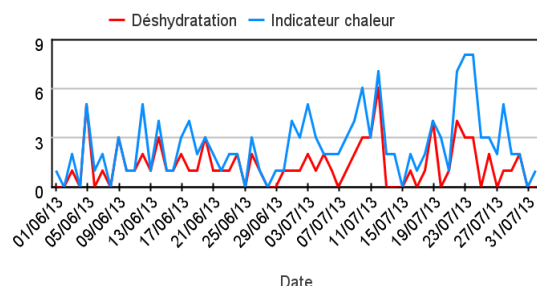
Drôme



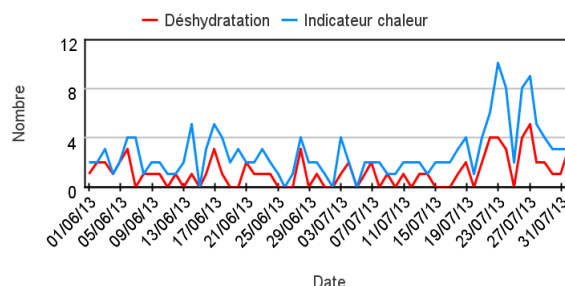
Isère



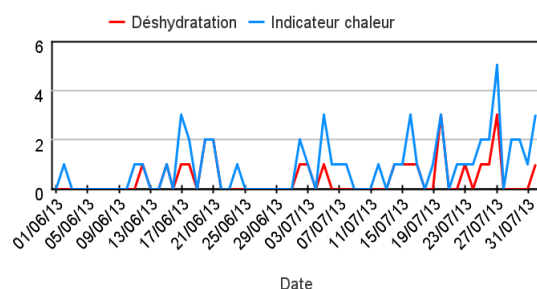
Loire



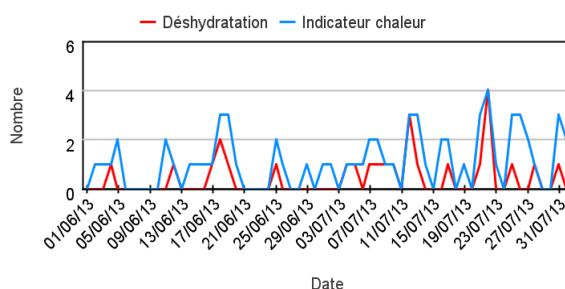
Rhône



Savoie



Haute-Savoie



¹ Le regroupement syndromique « Indicateur chaleur » rassemble les diagnostics :

- Hypovolémie (E86)
- Hyponatrémie (E871)
- Effets de la chaleur et de la lumière (T67)
- Exposition à une chaleur naturelle excessive (X30)

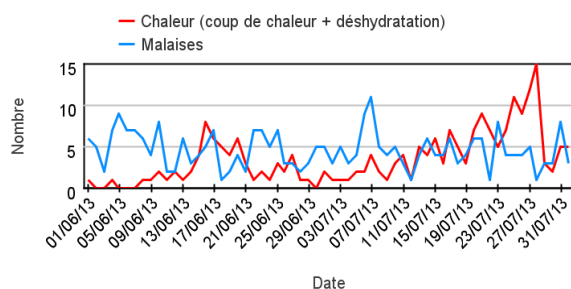
² Actuellement, 58 services d'urgences en Rhône-Alpes participent au **réseau Oscour®** et transmettent quotidiennement à l'InVS leurs résumés de passages aux urgences (RPU).

L'analyse présentée porte sur 40 services qui transmettent leurs données complètes.

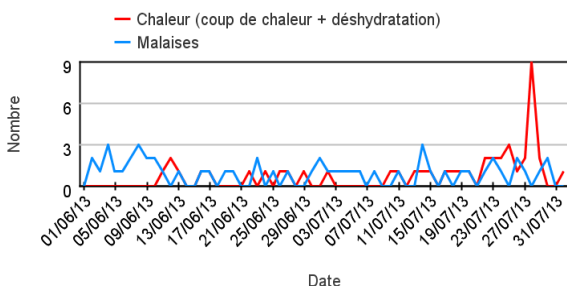
| Activité potentiellement en lien avec la chaleur en médecine ambulatoire (source : SOS médecins) |

Diagnostics de chaleur¹ et malaise posés par les 5 associations SOS Médecins² de la région

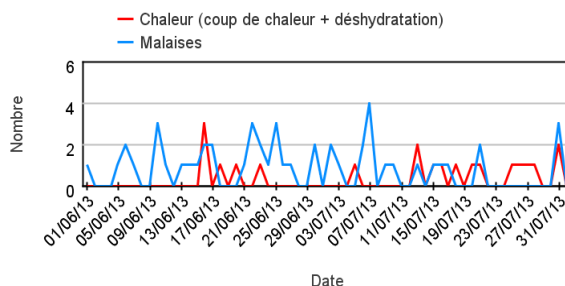
Rhône-Alpes



SOS Grenoble*

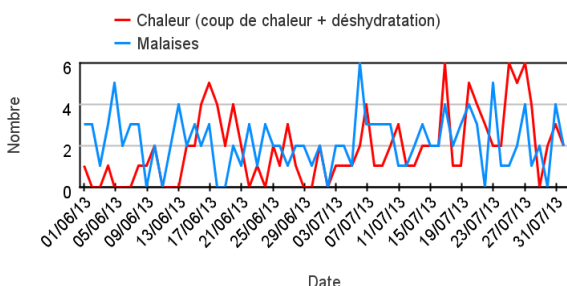


SOS Saint Etienne

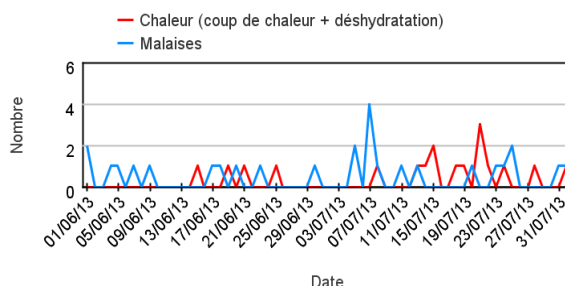


* les données SOS Grenoble transmises à l'InVS ne portent que sur les consultations à domicile, soit environ 40 % de leur activité.

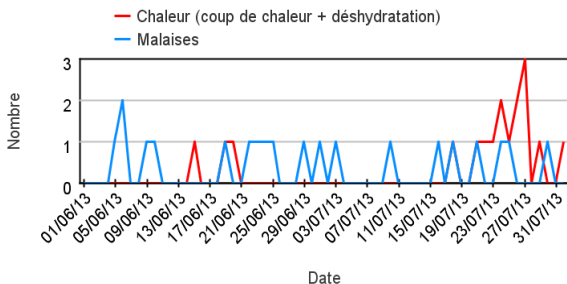
SOS Lyon



SOS Chambéry



SOS Annecy



¹ Le regroupement syndromique « Chaleur » rassemble les diagnostics :

- Coup de chaleur (GE64, 427)
- Déshydratation (GE65, 244, 428)

² Les associations SOS Médecins assurent une médecine d'urgence et la permanence des soins en zone urbaine et périurbaine.

En Rhône-Alpes, il existe cinq associations SOS Médecins situées à Grenoble, Saint-Etienne, Lyon, Chambéry et Annecy.

Les données relatives à leur activité sont transmises en continu à l'InVS.

| Indicateurs non spécifiques de morbidité (source : serveur Oural) |

Nombre quotidien de passages aux urgences dans les 71 services d'urgences de Rhône-Alpes

P_{Tot} = nombre total de passages

P_{>75} = nombre de passages de personnes de plus de 75 ans

dpt		ven 26-juil	sam 27-juil	dim 28-juil	lun 29-juil	mar 30-juil	mer 31-juil	jeu 01-août
01	P _{Tot}	369	329	314	327	314	330	312
		→	→	→	→	→	→	→
	P _{>75}	39	30	35	41	49	42	43
07	P _{Tot}	252	276	283	286	259	235	233
		→	→	→	→	→	→	→
	P _{>75}	35	37	26	32	43	36	22
26	P _{Tot}	454	476	408	460	442	465	420
		→	→	→	→	→	→	→
	P _{>75}	63	69	42	59	43	59	59
38	P _{Tot}	785	866	776	747	782	702	744
		→	→	→	→	→	→	→
	P _{>75}	106	105	82	101	115	89	92
42	P _{Tot}	692	679	601	710	671	622	629
		→	→	→	→	→	→	→
	P _{>75}	111	65	58	98	98	84	88
69	P _{Tot}	1287	1346	1293	1408	1341	1215	1261
		→	→	→	→	→	→	→
	P _{>75}	162	112	121	162	160	146	128
73	P _{Tot}	470	473	474	435	437	479	415
		→	→	→	→	→	→	→
	P _{>75}	56	50	46	46	67	63	69
74	P _{Tot}	717	715	748	686	640	689	700
		→	→	→	→	→	→	→
	P _{>75}	88	73	57	88	83	99	77

Légende des tableaux :

↗ augmentation significative par rapport aux 3 semaines précédentes

→ stabilité par rapport aux 3 semaines précédentes

↘ diminution significative par rapport aux 3 semaines précédentes

☹ données insuffisantes pour calculer la tendance

La région Rhône-Alpes compte 71 services d'urgences et 9 SAMU qui renseignent quotidiennement leur volume d'activité sur le serveur Oural.

Nombre quotidien d'affaires traitées par les 9 SAMU de Rhône-Alpes

A_{Tot} = nombre total d'affaires

dpt		ven 26-juil	sam 27-juil	dim 28-juil	lun 29-juil	mar 30-juil	mer 31-juil	jeu 01-août
01	A _{Tot}	291	467	504	231	264	292	282
		→	→	→	→	→	→	→
07	A _{Tot}	282	455	471	196	245	205	221
		→	→	→	→	→	→	→
26	A _{Tot}	230	360	348	237	214	237	211
		→	→	→	→	→	→	→
38	A _{Tot}	560	832	833	505	529	535	499
		→	→	→	→	→	→	→
42	A _{Tot}	445	616	667	369	392	387	370
		→	→	→	→	→	→	→
69	A _{Tot}	953	1169	1236	890	831	889	821
		→	→	→	→	→	→	→
73	A _{Tot}	273	400	401	218	243	272	267
		→	→	→	→	→	→	→
74	A _{Tot}	391	557	613	363	351	364	380
		→	→	→	→	→	→	→

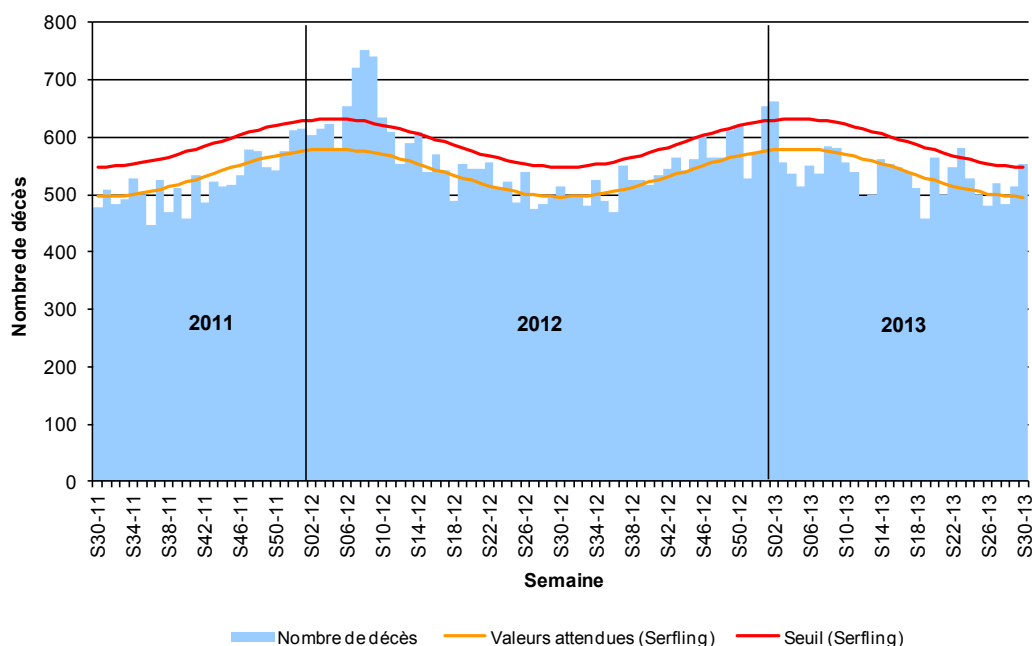
| Indicateurs non spécifiques de mortalité (source : services d'état civil) |

Nombre hebdomadaire de décès toutes causes enregistrés dans les services d'état civil de 65 communes informatisées en Rhône-Alpes (attention : semaine en cours manquante car incomplète)

DC_{Tot} = nombre de décès déclarés aux services d'état civil des communes informatisées

dpt		semaine			
		S27	S28	S29	S30
01	DC _{Tot}	32	35	24	29
		→	→	↓	→
07	DC _{Tot}	25	21	31	28
		→	→	↑	→
26	DC _{Tot}	51	54	42	39
		→	→	↓	→
38	DC _{Tot}	78	75	105	105
		→	→	↑	→

dpt		semaine			
		S27	S28	S29	S30
42	DC _{Tot}	112	72	84	104
		↑	→	→	→
69	DC _{Tot}	149	147	159	170
		→	→	→	→
73	DC _{Tot}	38	34	37	36
		→	→	→	→
74	DC _{Tot}	36	46	32	42
		→	↑	→	→



Un épisode de canicule est survenu du 25 au 29 juillet dans l'Isère et le Rhône. La journée la plus chaude de l'épisode était le samedi 27 juillet avec des températures maximales relevées de 35,1°C dans l'Isère et 35,9°C dans le Rhône. Pendant l'épisode, les températures minimales étaient élevées et la qualité de l'air était médiocre (indices de 6 et 7). Suite à la perturbation orageuse arrivée dans la région Rhône-Alpes le dimanche 28 juillet, les températures minimales et maximales ont baissé et la qualité de l'air s'est améliorée (indice de 5).

Les 40 services d'urgences retenus ainsi que les associations SOS Médecins ont été plus fortement sollicités pour des pathologies en lien avec la chaleur. Cette augmentation d'activité est observée à partir du 22 juillet pour les services d'urgences et a été plus marquée pour les départements de l'Isère et du Rhône. Pour les associations SOS Médecins, l'activité a augmenté légèrement plus tard vers le 25 juillet, et a concerné plus particulièrement l'Isère, le Rhône et la Loire. Ces augmentations peuvent être mises en relation avec l'épisode de canicule mais aussi les températures élevées relevées dans toute la région depuis le début du mois de juillet.

Le volume global d'activité des SAMU et des services d'urgences est cependant resté stable.

Le nombre de décès enregistrés dans la région a légèrement dépassé le seuil d'alerte pour la semaine 30 (du 22 au 28 juillet) au vu des données disponibles à ce jour (non exhaustives). Cette augmentation ne semble pas concerner une classe d'âge en particulier.

Le suivi de ces indicateurs sera poursuivi et consolidé aussi longtemps que la situation le nécessitera.

Aujourd'hui, vendredi 2 août, les températures restent élevées sur toute la région. Suite aux orages prévus pour la nuit prochaine, les températures devraient redescendre légèrement demain. Dans les jours à venir, Météo-France prévoit une alternance de journées chaudes et moins chaudes au gré des perturbations orageuses. Il n'est pas prévu de nouvel épisode de canicule dans les prochains jours.

Légende des tableaux :

↑ augmentation significative par rapport aux 3 semaines précédentes

→ stabilité par rapport aux 3 semaines précédentes

↓ diminution significative par rapport aux 3 semaines précédentes

⊗ données insuffisantes pour calculer la tendance

65 services d'état civil de Rhône-Alpes saisissent sur un serveur de l'INSEE les décès survenus sur leur commune. Les communes les plus grandes et celles où sont localisés les grands centres hospitaliers sont informatisées, notamment :

- Belley, Bourg-en-Bresse et Viriat dans l'Ain ;
- Annonay et Aubenas dans l'Ardèche ;
- Montélimar, Romans-sur-Isère et Valence dans la Drôme ;
- Bourgoin-Jallieu, Grenoble et La Tronche dans l'Isère ;
- Roanne et Saint-Etienne dans la Loire ;
- Bron, Lyon et Villeurbanne dans le Rhône ;
- Chambéry en Savoie ;
- Ambilly, Annecy et Thonon-les-Bains en Haute-Savoie.

Directrice de la publication :

Dr Françoise WEBER,
directrice générale de l'InVS

Rédacteur en chef :

Olivier Catelinois, responsable de la Cire Rhône-Alpes

Comité de rédaction :

Delphine Casamatta
Elodie Munier
Isabelle Poujol
Jean-Marc Yvon

Diffusion :

CIRE Rhône-Alpes
ARS Rhône-Alpes
129, rue Servient
69 418 LYON Cedex 03
Tel : 04 72 34 31 15
Fax : 04 78 60 88 67
Mail :
ars-rhonealpes-cire@ars.sante.fr

www.invs.sante.fr
www.ars.rhonealpes.sante.fr